

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA TECHNOLOGIE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Direction de l'Energie

Direction de l'Environnement

PROJET ENERGIE II
VOLET ENERGIE DOMESTIQUE

SYSTEMES DE CONTROLE FORESTIER
DES ENTREES EN VILLE

Rapport de mission
de François Haaser
du 19 au 27 octobre 1996

GROUPEMENT SEED - CIRAD Forêt
ASSISTANCE TECHNIQUE

I) RESUME DES TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

Suite aux réunions du lundi 20/10/96 avec le Directeur de l'Environnement, la BTPN et le Projet Energie II, durant lesquelles a été examiné le projet de termes de référence, les termes de référence suivant ont été retenus :

1. Situation des 11 actions qui restent à réaliser à partir de la dernière mission, avec la BTPN.
2. Bilan diagnostic du fonctionnement du compte 30-01.
3. Mécanisme de financement du suivi administratif et du contrôle forestier à travers le compte 30-01.
Etudier la possibilité (avec détermination de pourcentage) de la prise en charge en partie par les SLG des activités de contrôle et de suivi administratif.
4. Vérifier le fonctionnement (maîtrise du dispositif fiscal) des marchés ruraux sur le terrain à travers 4 marchés de l'arrondissement Say et Kollo (vérification des documents de gestion et des coupons).
5. Entretiens avec les autorités locales (Sous-Préfet) et les SAE de Say et Kollo notamment sur la mobilisation des fonds d'aménagement.
6. Elaborer un programme de formation à la micro-informatique aux agents de la BTPN.

II) DEROULEMENT DE LA MISSION.

La mission sur place s'est déroulée du 19/10/96 au 26/10/96.

Merci à tous ceux qui ont facilité le déroulement de cette mission et en particulier le Directeur de l'Environnement, les Responsables de la BTPN et le CAF de la Direction de l'Environnement.

Cette mission a été assistée par l'ensemble du Projet Energie II qui m'a apporté toute sa collaboration. Je souhaite également le remercier et en particulier Messieurs Dan Baria Soumalia et Pierre Montagne,

Les annexes I et II présentent respectivement le calendrier du déroulement de la mission et la liste des personnes rencontrées.

III) POINT DE LA SITUATION -

1°) SITUATION DES 11 ACTIONS RESTANT A REALISER

Les modifications apportées dans l'organisation de la BTPN et en particulier l'arrivée de nouveaux responsables paraissent d'ors et déjà conduire à des améliorations dans le fonctionnement du système.

Des entretiens avec les différents responsables, il ressort également une claire volonté d'obtenir des résultats concrets en mettant en place des méthodes de suivi et de supervision des actions.

Par ailleurs, le recrutement de 60 personnes a permis, même si les affectations ne sont pas encore définies, de renforcer notablement les effectifs des postes de contrôle et de corriger ainsi les lacunes dans la tenue des postes constatées lors de précédentes missions.

Il est souhaitable que ces effectifs ne soient pas dispersés lors de l'affectation après formation afin de maintenir des niveaux d'effectifs dans les postes compatibles avec les besoins.

a) Action 1 - Contrôle au pont Kennedy

Compte tenu du contexte, il a été convenu que des " opérations coup de poing " seraient engagées de manière systématique avec des brigades mobiles afin de montrer la volonté des autorités d'éradiquer les possibilités de fraude sur cet axe. Ce choix préserve les opérations de contrôle des risques inhérents à la proximité de l'Université.

b) Action 2 - Mise en place d'instructions dans les postes de contrôle

Le commandant Adjoint a fait le nécessaire après avoir organisé des réunions d'information de l'ensemble des agents concernés. On constate cependant que ces instructions ne sont pas présentes dans tous les postes.

c) Action 3 - Planning d'intervention de la Brigade Mobile (BM)

Le planning est prévu pour la période de décembre 1996 à juin 1997 dès stabilisation des mouvements de personnel actuels et des nouvelles affectations.

d) Action 4 - Etablissement de comptes-rendus périodiques des actions de la BM

Mise en œuvre prévue au 4^{ème} trimestre.

A noter par ailleurs que dès maintenant les chefs de poste sont tenus de venir rendre compte à la BTPN à la fin de chaque service.

e) Action 5 (Calibrage des moyens de transport)

En fait, il s'agit plus exactement de revoir les forfaits par camion et non d'utiliser des calibres pour mesurer les chargements.

La mission a pu confirmer les précédentes constatations faites sur ce point essentiel.

En effet, il apparaît clairement que nous sommes confrontés dans ce cas à une " fraude légale " qui a des répercussions non seulement sur le niveau des recettes mais aussi sur l'appréciation de l'efficacité du contrôle lui-même.

Si l'on s'en tient au cas des camions, on peut estimer à environ 20% l'écart entre le volume taxé et le volume réellement transporté.

Les textes actuels lient les mains des agents chargés du contrôle et conduisent à cette situation défavorable.

Il faut saisir l'opportunité offerte par l'acceptation du décret cité plus haut pour réviser les valeurs actuellement utilisées.

L'étude réalisée en 1996 par le Projet Energie II doit être la base prise en compte pour cette révision. (Voir document joint en annexe III)

f) Action 6 (Moyens de déplacement)

Réalisé. Les responsables ont indiqués que les moyens de déplacement étaient en état. C'est le cas type de l'utilisation du compte 30 01.

En complément signalons que les moyens de communication sont maintenant opérationnels et que 7 talkies-walkies ont été mis à la disposition des postes de contrôle, de la DDE/CUN et des principaux responsables de la BTPN.

De l'avis unanime, ces moyens sont tout à fait efficaces et permettent d'améliorer les opérations de contrôle et de répression des contrevenants.

A noter également que désormais l'ensemble des agents sont équipés d'uniforme ce qui donne une image bien meilleure de ce corps.

g) Action 7 (Primes)

Les textes d'application du décret peuvent également être l'occasion de mettre en place un système d'intéressement avec, dans la mesure du possible, retenue à la source, qui soit à la fois incitatif pour les agents et pour orienter les prélèvements vers les marchés ruraux.

Pour que système d'intéressement soit incitatif pour orienter les prélèvements vers les marchés ruraux, il paraît préférable que l'assiette des primes ne soit pas uniquement le montant des recettes mais que l'on prenne en compte les volumes contrôlés.

h) Action 8 (Participation des SLG au financement du contrôle)

Ce point est développé au chapitre IV

i) Action 9 (Suivi de la gestion des MR)

En cours. Une mission conduite par le Cdt. Adjoint dans ce sens a déjà été réalisée.

Ce point est repris au chapitre V du présent rapport.

j) Action 10 - (Cartes professionnelles)

En instance. La présente mission a été une nouvelle occasion de constater que cet aspect n'était pas encore compris et connu des agents et de certains responsables et que la confusion cartes professionnelles délivrées par les autorités et cartes syndicales subsistait chez certains SAE ou Chefs de poste.

Cet aspect doit être intégré dans les actions de formation prévues ou en cours. Il devient d'autant plus d'actualité avec l'adoption de l'Arrêté qui restreint de facto le transport du bois par les particuliers.

k) Action 11 - (Circulation de l'information)

Un effort doit être entrepris dans l'utilisation des ressources du compte 30-01 pour donner aux agents les moyens nécessaires à l'exécution de leurs tâches dans ce domaine.

Il paraît également essentiel que la hiérarchie s'implique totalement dans ces actions en exigeant d'obtenir avec une périodicité fixe les états statistiques permettant de suivre le fonctionnement du système

Ce n'est qu'en montrant son intérêt pour le travail effectué par ses agents que la hiérarchie pourra motiver ses agents et ainsi les inciter à réaliser un travail régulier et efficace.

2°) SITUATION DES RECETTES FORESTIERES. SUIVI DES RESULTATS - EVOLUTION - NECESSITE_D'UNE ANALYSE OBJECTIVE DES RESULTATS OBTENUS.

La mission a pu constater que le suivi des recettes forestières n'était pas encore un automatisme rodé et ce malgré les moyens mis en place (informatique, bordereau unifié de versement) et les mesures prises (circuit court d'envoi des états, coordination avec le Trésor,..).

Il est toujours nécessaire de dépenser une énergie et un temps considérable pour obtenir des informations qui devraient être disponibles et présentes dans les différents services concernés.

Depuis la précédente mission, aucun état ne paraît avoir été établi avant le 16/10!

L'examen de l'état au 24/10/96 fourni à la mission sur place présentait des anomalies détectées en examinant l'état du compte 30 01 du Trésor.

Des informations parvenues au Trésor n'étaient pas prises en compte au niveau des états BTPN. (L'inverse étant également vrai mais « techniquement » normal.)

Après recoupements et recherches, un nouvel état a été établi à la demande de la mission, après le départ de celle-ci. C'est l'état au 4/11/96 joint en annexe IV. (A noter qu'entre cet état et celui du 24/10 les recettes d'Agadez ont diminuées de 1302470 à 963660 FCFA !)

C'est cet état qui est utilisé dans le présent rapport pour la situation partielle provisoire 1996.

2. 1 Recettes au 30/09/96

Le tableau joint en annexe IV présente la situation des recettes connues au 30/09/96.

Il est très difficile d'interpréter ce tableau pour apprécier la tendance 1996. En effet, un grand nombre de régies sont manquantes, et ce sans que l'on sache lesquelles et pour quelles périodes.

De ce fait la date du 30/09/96 n'est pas du tout significative et ne permet aucune extrapolation pour 1996, ni comparaison avec une période équivalente de 1995.

La mission a donc réitéré sa demande concernant les état informatiques, à savoir :

- à chaque état statistique des recettes pour une période donnée, doit être associé automatiquement l'édition de la liste des régies manquantes pour la ou les périodes concernées.

Ce complément est indispensable pour :

- d'une part servir de base de travail pour vérifier la saisie effective de tous les états reçus,

- d'autre part apprécier la signification que l'on peut donner à l'état concerné en fonction du nombre de manquants pour la période concernée.

2.2 Evolution des recettes par département

Le tableau en annexe V présente l'évolution des recettes de 1993 à 1995 ainsi que le chiffres connus pour 1996.

A noter que les comparaisons d'une année sur l'autre sont faussées en ce qui concerne Tillabery et Niamey (DDE/CUN et BTPN) par suite du changement dans le lieu de délivrance des coupons en 1995.

2.3 Evolution des recettes cumulées de 1993 à 1996

Le tableau en annexe VI présente l'évolution des recettes globales de 1993 à 1996 ainsi que les recettes du compte 30 01.

Nota : La BTPN n'ayant pas produit, à notre connaissance, depuis la dernière mission de mai 1996, un nouvel état pour 1995, nous avons repris pour 1995 les valeurs utilisées dans le rapport de cette mission.

2.4 Organisation de la collecte et du traitement des informations relatives aux recettes

La mise en place de moyens informatiques au niveau de la BTPN lui donne maintenant toute possibilité d'établir régulièrement et dans de bonnes conditions les statistiques indispensables au suivi de l'activité et à l'information des responsables.

Encore faut-il que d'une part ces responsables s'assurent que les documents leur sont fournis régulièrement et que d'autre part le travail réalisé à la BTPN soit supervisé et contrôlé régulièrement tant en ce qui concerne la fiabilité des informations fournies que dans la régularité de l'exécution des travaux.

Par ailleurs il faut un " retour" au niveau des départements, arrondissements, etc. ..c'est à dire que les synthèses ainsi établies grâce aux informations fournies par les différents centres doivent leur être communiquées à la fois pour leur information et pour montrer que leur travail est utile et exploité.

Nous rappelons ci-dessous les règles élémentaires qui doivent être suivies pour assurer correctement le travail d'exploitation et de production des états statistiques.

1. Demander chaque mois les états de toutes les régies le 15 du mois suivant au plus tard et ce y compris dans le cas d'état « néant »,
2. Faire un pointage des états reçus

3. Vérifier avec le Trésor que tous les états reçus au Trésor sont bien parvenues à la BTPN
4. Relancer sans attendre les retardataires
5. Saisir au jour le jour les états au fur et à mesure de leur arrivée
6. Faire le 20 de chaque mois une première édition des statistiques mensuelles pour le mois considéré
7. Vérifier les chiffres de l'état afin de détecter les éventuelles erreurs de saisie et les corriger le cas échéant
8. Compléter la saisie avec les nouveaux états reçus
9. Editer le 30 du mois un état du mois précédent et un cumulé depuis le 1/01 de l'année
10. Transmettre ces états (avec la listes des manquants) au Commandant de la BTPN, à la DE et au Projet Energie II.
11. Assurer une diffusion régulière, pour information, sous l'autorité du DE, des états dans les différents départements

Considérant que seul un suivi régulier et fiable du niveau des recettes peut permettre de gérer correctement l'ensemble du système et d'être alerté en temps utile sur l'impact, l'efficacité ou l'inefficacité des actions engagées, la mission insiste sur cette partie essentielle au bon fonctionnement du système.

Un certain nombre d'actions en matière d'organisation et de méthodologie de travail ont besoin d'être développées à la BTPN ainsi que pour la rationalisation des échanges d'information BTPN/DE. Ceci mérite d'y consacrer le temps nécessaire et pourrait être, le cas échéant, un des aspects d'une prochaine mission afin de régler cette question sur le fond.

3°) COMPTE 30-01 - SITUATION - UTILISATION DES RESSOURCES - REGLEMENT DES FOURNISSEURS

On peut dire que de très nettes améliorations ont été enregistrées.

La collaboration entre le Trésor et la DE et la BTPN est maintenant une chose acquise et fonctionne à la satisfaction de tous.

Les nouveaux bordereaux de versement sont opérationnels et donnent les résultats escomptés.

L'implication du DAF de la DE dans la supervision des actions de l'agent de la DE chargé du suivi du compte a permis d'obtenir des résultats très satisfaisants.

3. 1 Situation des recettes du compte 30 01

Le tableau annexe VI présente la situation des recettes du compte 30 01 arrêtée au 30/09/96.

L'écart BTPN/TRESOR se justifie par le fait que le Trésor n'enregistre les recettes que lorsque les comptes d'une régie sont totalement vérifiés, ce qui conduit à des délais « techniques ».

3. 2 Ecart de recettes BTPN/TRESOR - détail.

L'annexe VII présente département/département les écarts entre l'état des recettes du compte 30 01 à la BTPN et au Trésor.

Les différences positives s'expliquent comme indiqué ci-dessus. Par contre, les différences négatives paraissent anormales et les causes doivent en être recherchées. (Etats enregistrés au Trésor et non enregistrés à la BTPN ?)

3. 3 Recettes et engagements de dépenses

L'annexe VIII compare les entrées de recettes et les engagements de dépenses dans les différents départements ou services .

Cet état est à rapprocher de celui figurant dans le rapport de la mission de mai 1996. Il existe toujours d'importantes différences entre les recettes et les dépenses des différents centres de profits et de dépenses.

Ce point est repris au chapitre VI du présent rapport.

3. 4 Règlement des fournisseurs - mobilisation du compte 30 01

Suite aux actions engagées lors de la précédente mission et au suivi effectué par la DE depuis cette mission, des règlements de factures fournisseurs ont été débloqués mais comme le montre le document en annexe IX, il restait au 31/08/96, 47 740 969 FCFA d'engagements non honorés alors que le compte 30 01 restait créditeur d'une somme supérieure à ce montant.

IV. Mécanisme de financement du suivi administratif et du contrôle forestier à travers le compte 30-01. Etudier la possibilité de la prise en charge en partie par les SLG des activités de contrôle et de suivi administratif.

Le compte 30 01 est alimenté au travers des recettes du contrôle forestier.

Près de 53 millions de FCFA ont été engagés en 1996 pour les dépenses.

Depuis 1993, ce sont environ 150 millions de FCFA qui ont ainsi été mis à la disposition du Ministère de l'Environnement pour faire fonctionner le système.

Si l'on fait abstraction du problème de la mobilisation de ce compte, ce montant important doit être en mesure de permettre de faire « tourner » le système.

L'augmentation prochaine de la taxe forestière sur les zones incontrôlées va générer un surcroît de recettes théoriques de 62,5% pour la partie provenant de ZI.

Le développement des MR devrait, à terme, à la fois diminuer la part des ZI mais également, dans une certaine mesure, les besoins au niveau du contrôle en général.

Dans la phase actuelle, il paraît essentiel :

- de continuer à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour augmenter le taux de contrôle, en particulier en :
 - revoyant les forfaits/camion comme indiqué au point e) du chapitre III du présent rapport,
 - limitant au maximum la fraude générée par les transports de bois par les « particuliers »,
 - accentuant les opérations de contrôle mobile.
 - continuant les efforts de formation et de responsabilisation des agents,
 - motivant les agents par des primes
 - prenant des sanctions exemplaires contre les agents indélicats
- d'accélérer les rentrées fiscales par une circulation régulière et rapide des versements des régies.
- de maintenir une pression sans relâche au niveau du Trésor pour le déblocage des fonds du compte 30 01

Dans une phase ultérieure, il faudra augmenter le taux de taxe sur les ZI.

Les SLG assurent les opérations de ventes des coupons, d'encaissement et d'établissement des états.

Localement, les structures villageoises assurent la « police » pour ce qui concerne les prélèvements dans leur zone. Leur contribution paraît dès lors non négligeable et dans l'état actuel des choses, il apparaît, à la réflexion, peu opportun de vouloir intervenir dans leurs choix d'utilisation de leur part de recettes.

Dans le futur, quand la part des ZI sera devenue marginale, il conviendra de faire un bilan objectif des sommes à disposition du contrôle et des moyens devenus nécessaires dans ce nouveau contexte.

On pourra alors, si le besoin s'en faisait sentir, examiner la possibilité d'un aménagement de la répartition actuelle des recettes entre les différentes structures.

V. Vérifier le fonctionnement (maîtrise du dispositif fiscal) des marchés ruraux sur le terrain à travers 4 marchés de l'arrondissement Say et Kollo (vérification des documents de gestion et des coupons).

Pour les MR visités, le résultat des examens effectués est tout à fait satisfaisant.

La mission recommande cependant de procéder régulièrement, à partir des coupons ou des statistiques de recettes d'une part et à partir des cahier de stock d'autre part, à un examen comparatif des volumes de bois taxés au titre d'un MR avec les sorties de stock du même MR. (problème du « blanchiment » du bois des ZI)

A noter que dans 2 sur 4 des marchés visités, les quotas avaient été atteints et que le marché ne pouvait plus vendre de bois.

Par ailleurs, dans un autre marché, l'absence simultanée du SAE et de son Adjoint n'a pas permis au marché de se réapprovisionner en carnet de coupons et lui a fait perdre des ventes.

Remarque :

Ces visites dans les MR confirment l'impression générale de la mission en ce qui concerne l'activité des « animateurs ». Nous pensons qu'ils ne font, sauf de rares exceptions, pas leur travail de manière efficace et n'assument pas les responsabilités qui leur ont été confiées.

VI. Entretiens avec les autorités locales (Sous-Préfet) et les SAE de Say et Kollo notamment sur la mobilisation des fonds d'aménagement.

De nombreux changements d'affectation relativement récents ont amené des nouvelles équipes.

C'est un facteur de dynamisation du système. Cela implique aussi des efforts d'information pour s'assurer que le système est bien connu par ces nouveaux responsables.

Les Sous-Préfets rencontrés ont montré un intérêt certain pour l'ensemble du dispositif et se sont engagés à effectuer des missions dans les MR pour manifester cet intérêt auprès des populations.

Gestion des dépenses (niveau local)

Suite aux nombreux et récents mouvements de personnel, les responsables n'ont pas été en mesure de présenter une situation des engagements de dépenses passées. De ce fait, la mission n'a pas pu savoir ce qui avait été demandé, accepté ou refusé.

Par contre, pour l'exercice à venir, nous pouvons citer, à titre d'exemple, à Say, les orientations pour 1997, qui sont :

1. production de plants et plantations
2. lutte contre les feux de brousse
3. lutte contre la jacinthe d'eau
4. carburant pour contrôler le fonctionnement (suivi administratif) des MR

La mission recommande la mise en place d'un système de budgétisation et de suivi des dépenses permettant le pilotage à moyen terme.

Il semble que le circuit de décision concernant les engagements de dépenses (fiches d'opérations) soit assez complexe et implique différents intervenants dont le Ministère de l'Intérieur !

Tout en maintenant la régionalisation des choix budgétaires n'est-il pas possible que la DE ait chaque année une vue d'ensemble de la situation et puisse ainsi décider des grandes orientations et des grandes masses dans un souci d'harmonisation nationale ?

VII - Programme de formation à la micro-informatique des agents de la BTPN.

Au vu des constatations faites sur place, il apparaît à la mission plus essentiel de former les personnes en charge de l'utilisation des programmes informatiques de saisie, à une connaissance parfaite de l'utilisation de ces programmes qu'à une formation théorique à l'informatique.

De même, comme cela a déjà été souligné, il est nécessaire que le travail exécuté par ces agents soient supervisé.

Compte tenu de l'aspect gestion de ces tâches, cette supervision pourrait être réalisée en collaboration avec les autorités de la BTPN, par le DAF de la DE.

D'une manière générale, il est indispensable que 2 personnes au moins soient formées à l'exploitation statistique des données sur le système informatique, ceci afin de préserver la continuité du service en toutes circonstances.

Tant que les agents en charge :

- des opérations de recueil des données (états en provenance des régies),
- du suivi et du contrôle de ces données en terme de nombre d'états à recevoir pour une période donnée dans un délai fixé.
- de la saisie et de la vérification de la saisie des données,
- de l'établissement des états statistiques fournis directement par le programme en place (et les compléments en cours de réalisation)
- de la diffusion régulière de ces états aux autorités compétentes

- des vérifications avec le Trésor

ne maîtriseront pas totalement cet aspect de leur tâche, il paraît prématuré et source de confusion complémentaire d'engager des actions de formation à des outils type tableur comme Excel.

Les modifications de programme qui ont été demandées lors de la mission à Monsieur Dadé en accord avec le Projet Energie II (et qui avaient déjà été demandées précédemment) prévoient en plus des états mensuels et annuels existants, la possibilité d'éditer de manière automatique des états comparatifs sur 2 exercices par département, régie, etc...

Les états prévus paraissent ainsi très nettement suffisants dans l'immédiat pour permettre un suivi sérieux des recettes.

L'énergie doit être concentrée sur l'obtention régulière de tous les états et sur leur traitement rapide et fiable.

VIII - Recommandations complémentaires

- Modèles de coupons

La nécessité de revoir les modèles de coupons a déjà été soulignées dans de précédents rapports. Les textes de mise en application du Décret sont une opportunité pour réaliser ces modifications.

Celles-ci pourraient être :

- Suppression du 3ème exemplaire des MR (dont l'inutilité est confirmée par les faits)
- Mise en place coupons préimprimés (valeurs faciales différentes en stères)
- Simplification des rubriques figurant sur les coupons

Corrections et modifications à apporter au programme informatique d'enregistrement des recettes et d'édition des états statistiques

Les défauts constatés lors de la précédente mission n'ont toujours pas été corrigés, à savoir erreur dans le programme d'établissement des états écran de statistiques globales et par zone.

Les modifications demandées relatives aux états manquants n'ont pas été réalisées. Nous rappelons que pour les états papier " Situation des recettes forestières 1 et 2, il est indispensable de faire ressortir les états manquants.

Dans le cas de l'état 1, l'ensemble des régies doivent apparaître sur chaque état à chaque édition avec des blancs pour les manquants dans les zones correspondantes. Les régies

ayant fourni un état mais dont les recettes sont nulles doivent apparaître avec des zéros dans les zones correspondantes.

Dans le cas de l'état 2, l'état doivent comporter une (ou plusieurs) page listant par régie et par mois les états non enregistrés à la date d'édition du document.

De plus, des états imprimés doivent être développés fournissant de manière automatique un état comparatif sur 2 exercices et ce mensuel et en cumul.

Une colonne présente l'exercice N-1, la suivante l'exercice N et la troisième le % d'évolution N/N-1.

On doit pouvoir sortir ces états comparatifs par arrondissement, par département ou par régie.

Communication

Cette mission nous a donné l'occasion d'intéressant et fructueux échanges avec l'expert en charge des aspects communication.

A noter à ce propos qu'une action de communication au niveau des médias (presse, radio, télé) nous paraît nécessaire dans le cadre de la mise en application du nouvel arrêté. en particulier en ce qui concerne le nouveau niveau de taxe sur les ZI.

Au travers des réactions entendues sur place durant la mission, il apparaît en effet nécessaire de faire passer un message expliquant que ce nouveau texte n'a pas pour objectif d'augmenter (comme le pense l'opinion publique) le prix du bois, mais de changer les habitudes des commerçants transporteurs et que les taux de taxes des MR ne changent pas.

Pour ce qui concerne la communication interne. la mission rappelle son souci de voir mis en place un système de « retour d'information » montrant à l'ensemble des intervenants et en particuliers aux régions l'intérêt porté par la Direction de l'Environnement et la BTPN aux renseignements qu'ils fournissent et les renseigner sur l'utilisation des fonds qu'ils collectent.

Transport de bois par les particuliers

Le nouvel arrêté entérine le fait que chaque particulier doit demander une autorisation aux autorités pour obtenir son coupon de transport de bois (1 stère par mois).

La mission recommande de préparer et mette en place dès maintenant les procédures, instructions et documents nécessaires pour que cette mesure soit effective sans délai.

Le système actuel d'enregistrement au niveau des postes de contrôle qui avait été mis en place par la BTPN. mais dont nous n'avons pas vu trace, n'est qu'un pis aller et le

principe d'une centralisation au niveau BTPN, pour Niamey par exemple, reste l'unique solution.

IX Conclusion

Les nouvelles équipes sont en place, les moyens en hommes et en matériels existent, les recettes du compte 30 01 apportent l'oxygène nécessaire au fonctionnement du système.

Depuis 1994 les recettes ont régulièrement augmenté.

De nombreux dysfonctionnements ont été corrigés, les MR paraissent satisfaire à la fois les communautés villageoises et les autorités locales.

Des efforts restent à faire en ce qui concerne des détails de la vie quotidienne des agents sur le terrain, efforts qui ne demandent que peu de moyens mais un souci de les aider à remplir correctement leurs fonctions en mettant à leur disposition les cahiers, tampons, carbones, etc...dont ils ont besoin.

Les actions de formation des agents doivent être poursuivies et adaptées aux différents profils des auditeurs. Ces actions doivent être complétées régulièrement par des contrôles continus des connaissances.

Les responsables doivent se mobiliser pour s'assurer que leur soient fournis régulièrement les indicateurs (niveau de recettes, situation du compte 30 01, engagements de dépenses,....) afin de montrer l'intérêt qu'ils portent au bon fonctionnement du système et continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer son amélioration et sa viabilité à terme.

REPUBLIQUE DU NIGER

**PROJET ENERGIE II
VOLET OFFRE**

Mission du 19/10/96 au 27/10/96

PLANNING DES VISITES EFFECTUES

- Dimanche 19/10/96

Arrivée de Paris

Rencontre avec Mr Pierre Montagne

- Lundi 20/10/96

Projet Energie II

BTPN

Direction de l'Environnement

Direction du Trésor

- Mardi 21/10/96

Projet Energie II

Déplacement à Kollo

Entretien avec le Sous-Préfet

Entretien avec le SAE

Marchés ruraux de Kouré et Babangata

- Mercredi 22/10/96

Déplacement à Say

Entretien avec le Sous-Préfet

Entretien avec le SAE

Marchés ruraux de Bango et Tientergou

- Jeudi 23/10/96

Postes de contrôle de Niamey

Dosso - Tillabery - Filingué - Torodi - Wallam - Say

Direction du Trésor

BTPN

Projet Energie II

- Vendredi 25/10/96

Projet Energie II

BTPN

Direction de l'Environnement - Réunion de restitution

Direction de l'Environnement - Réunion de restitution

Samedi 26/10/96

BTPN

Réunion Mr P.Montagne et Mr Mercoiret

Synthèse et analyse des documents relatifs au nouveau texte de Code Forestier

Préparation du rapport - 1ère phase

REPUBLIQUE DU NIGER

**PROJET ENERGIE II
VOLET OFFRE**

Mission du 19/10/96 au 27/10/96

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MHE)

Mr Laoualy Ada- Directeur National de l'Environnement

Mr René Joly - Chef CAF

Mr Sani Sanichou - Chargé du suivi du compte 30-01

Mr Adomou Ibro - Chargé de Programme SPNGT

- Projet ENERGIE II

Mr Dan Baria Soumaïla - Directeur du Projet

Mr Mamadou Amadou - Directeur Adjoint

Mr Pierre Montagne - Conseiller Technique

Mr Mercoiret Jacques - Consultant / Expert Communication

Mr Dadé - Informaticien

- Brigade Territoriale de protection de la Nature (BTPN)

Mr Bila Maïna - Commandant de la BTPN

Mr Touré - Commandant Adjoint de la BTPN

Mr Mamane Almadjir - Chef de la Division Inspection et des Comptes (DIC)

Mr Abdourahaman Yacouba - Chef de la Division Opérations et du Contentieux (DOC)

- Direction du Trésor - Trésorerie Générale

Mr Sani - 1er fondé de pouvoir

Mme Hamadou Birguia - 2ème fondé de pouvoir

Mme Rabo - Responsable de service

Mr Baco - chargé du compte

- Kollo

Mr Moussa Niandaou - Sous- Préfet

Mr Adamou Abdoulaye - Percepteur d'Arrondissement

Mr Kassoum Ali - Antenne de Kollo

Mme Namadi Saoudatou - Stagiaire

Marché Rural de Kouré

Mr Sido Moumouni - Gestionnaire

+ bûcherons

Mr Lamine Traouré - Chef de Poste

Marché Rural de Babangata

Mr Douada Zebane - Gestionnaire

Say

Mr Amadou Amidou - Sous-Préfet

Mr Ichaou Galadima - SAE

Mr Issoufou Garba - Secrétaire d'Arrondissement

Marché Rural de Bango

Mr Bango - Gestionnaire

Mr Amadou Boubacar

Marché rural de Tientergou

Mr Amadou Issa - Gestionnaire

Torody

Mr Seyni Balle - Chef de Poste

Mr Moussa Damala - Adjoint au chef de Poste

Postes de contrôles de Niamey

Axe Dosso -

Mr Ibrahim Wako - Chef de Poste

Axe Fillingué

Mr Awel Mahamane - Chef de Poste

Axe Say

Mr Kadri Meydou - Chef de Poste

Axe Torody

Mr Boubacar Sambo - Chef de Poste

Mr Abdoulaye Somana - Régisseur

Mr Ali Oumarou

Mr Badoi Mabey

Axe Tillabery

Mr Amadou Issaka - Chef de Poste

Mr Mamane Nassiroua Abdou

Mr Ibrahim Abdou Momouni

Axe Wallam

Mr Moussa Aboubacar

Marque : Berliet

N°	Imatriculation	Longueur	Largeur	Hauteur	Volume	Charge utile
1	B9867RN8	3.98	2.38	2.3	21.79	7
2	B5262RN8	5.65	2.45	2.45	33.91	10
3	D8950RN8	4.5	2.5	2.1	23.63	
4	D8864	4.5	4.5	2.3	46.58	
4	C7464	5.7	5.7	2.7	87.72	
6	C7140RN8	4.3	2.4	2.7	27.86	
7	9018RN8	5.1	2.4	3.1	37.94	
4	C4732RN8	1.5	2.4	2.2	7.92	10
9	D3110RN8	5.8	2.5	2.1	30.45	7
10	B6874RN8	5.4	2.3	2.1	26.08	10
11	C6094RN8	4.2	2.5	2.6	27.30	7
7	D8801	6.3	2.75	3.2	55.44	
13	C3750RN8	4.2	2.4	2.5	25.20	
14	C3758RN8	4.1	2.1	2.45	21.09	
15	B7448RN8	5.57	2.44	2.28	30.99	
16	D9051	5.1	2.5	3.1	39.53	10
17	D2730RN8	4.1	2.2	3.3	29.77	7
18	D8037RN8	4.1	2.9	3.1	36.86	7
19	E1077RN8	5.7	2.4	2.7	36.94	7
20	C6091RN8	4.2	2.4	2.7	27.22	7
Moyenne		4.70	2.71	2.60	33.71	8.09

Marque Mercedes

N°	Imatriculation	Longueur	Largeur	Hauteur	Volume	Charge utile
1	C2360 RN8	5.3	2.45	3	38.96	
2	ARN800721	5.5	2.4	1.8	23.76	
3	ARN800721	5.5	2.4	2	26.40	
4	ARN800721	5.5	2.4	1.7	22.44	
5	0904NYI	4.8	2.2	2.4	25.34	10
X 6	C2681RN8	9.9	2.3	2.3	52.37	7
X 7	D8059RN8	4.61	2.54	3.31	38.76	7
8	B1001RN1	3.8	2.4	3.2	29.18	10
(X) 9	02134ARN8	4.3	2.6	3.6	40.25	15
10	D1724	6.2	2.5	2	31.00	10
11	D2201RN8	5.9	2.4	2.6	36.82	10
12	D7119RN8	4.3	2.4	2.8	28.90	5
A 13	B3501RN8	4.6	2.5	3.6	41.40	5
X 14	D2228RN8	5	2.39	3.77	45.05	7
15	C9123RN8	4.49	2.44	2.8	30.68	5
X 16	C2360RN8	5.3	2.38	3.5	44.15	7
17	C4964RN8	5.47	2.52	2.47	34.05	7
X 18	B8540RN8	5.19	2.52	3.76	49.18	3.7
19	B6811RN8	3.5	2.4	2.7	22.68	
20	C7119RN8	4.2	2.4	2	20.16	5.2
Moyenne		5.17	2.43	2.77	34.69	7.59

Marque : **DIVERS**

N°	Marque	Imatriculation	Longueur	Largeur	Hauteur	Volume	Charge utile
1	VLRT35	27168FAN	3.70	2.30	2.40	20.42	10.00
2	YangMan	D5494RN8	5.50	2.40	2.40	31.68	7.00
3	Saviem	D4967RN8	5.50	2.50	2.60	35.75	7.00
4	Ulic	D6367RN8	5.00	2.30	1.90	21.85	
5	Man	27143FAN	4.90	2.50	2.00	24.50	10.00
6	Saviem	4967RN8	5.50	2.80	2.40	36.96	7.00
(X) 7	Man	27143FAN	7.00	2.40	2.40	40.32	10.00
8	Hino	C0085RN8	4.30	2.00	2.70	23.22	7.00
9	Yangman	D2551RN8	5.50	2.00	2.30	25.30	7.00
10	Hino	C0085RN8	4.20	2.50	2.50	24.15	7.00
11	Saviem	C7622RN8	4.50	2.20	2.10	24.75	7.00
12	Yangman	D5494RN8	5.50	2.40	2.20	27.72	7.00
13	Ford		4.20	2.40	2.40	22.18	7.00
14	Hino	D8768RN8	4.70	2.30	2.30	25.94	7.00
15	Man	7735RN8	5.20	2.30	3.27	27.51	7.00
16	Ulic	D6367RN8	4.00	2.27	2.20	29.69	7.00
17	Hino	2502NY1	4.00	2.35	1.92	20.68	10.00
18	Renault	B1183RN8	4.00	2.00	2.22	15.36	7.00
19	Saviem	C7622RN8	4.20	2.10	2.40	19.58	
	Moyenne		4.81	2.32	2.35	26.19	7.71

Cdepart	Mots	Cbf	Collect	CS001	Tresor	Trans	Vgg	Total
DO								
	JANVIER	1 627 496	150 160	439 574	943 161	133 500	244 900	2 005 896
	FEVRIER	1 916 080	141 447	454 753	1 160 442	203 000	434 750	2 553 830
	MARS	1 707 004	152 320	485 073	984 110	332 000	10 000	2 049 004
	AVRIL	1 364 150	104 095	374 742	804 513	273 500	49 700	1 687 350
	MAI	612 040	69 354	249 674	463 387	50 000	68 500	930 540
	JUIN	997 800	56 460	203 256	629 784	110 000	323 200	1 431 000
	JUILLET	655 380	65 538	235 937	353 905	0	0	655 380
	AOUT	643 010	50 201	160 724	376 835	105 000	36 000	764 010
		9 722 960	789 676	2 623 733	5 716 137	1 207 000	1 167 060	12 097 010
MI								
	JANVIER	2 996 500	240 805	866 898	1 741 685	569 000	19 450	3 584 950
	FEVRIER	3 056 850	219 410	789 876	1 831 877	828 500	34 250	3 919 600
	MARS	3 327 200	187 295	674 262	2 102 081	1 415 000	39 250	4 781 450
	AVRIL	2 673 550	191 740	690 264	1 602 509	733 000	23 150	3 429 700
	MAI	1 266 800	50 290	181 044	844 491	725 500	38 400	2 030 700
	JUIN	1 047 925	71 493	257 373	635 810	330 000	3 000	1 380 925
	JUILLET	1 207 800	102 420	368 712	690 768	208 000	5 600	1 421 400
	AOUT	1 327 350	125 385	451 386	732 204	53 500	20 000	1 400 850
	SEPTEMBRE	25 000	0	0	18 750	25 000	0	50 000
		16 928 975	1 188 838	4 279 615	10 200 175	4 897 500	183 100	21 898 575
ZR								
	JANVIER	1 231 275	78 336	267 746	764 300	406 500	77 075	1 714 850
	FEVRIER	1 666 510	140 553	370 583	1 005 499	470 500	129 000	2 266 010
	MARS	2 146 520	111 336	374 914	1 385 795	1 012 400	85 500	3 244 420

Cdepart	Mois	Cbl	Collect	C3001	Tresor	Trans	Vgg	Total
	AVRIL	1 361 905	122 871	384 694	785 015	111 000	166 300	1 639 205
	MAI	651 635	51 546	185 566	380 630	39 875	96 500	788 210
	JUIN	1 492 280	104 378	375 761	900 016	435 000	13 500	1 940 780
	JUILLET	1 410 320	97 361	290 284	875 863	467 000	120 250	1 997 570
	AOUT	1 633 180	110 329	345 481	1 012 583	453 000	206 150	2 292 330
	SEPTEMBRE	345 580	26 563	95 627	203 478	10 500	69 550	425 730
		11 939 606	843 273	2 699 668	7 313 178	3 406 776	963 826	16 309 106
AZ								
	MARS	127 400	1 765	6 354	91 844	50 000	59 750	237 150
	AVRIL	60 000	0	0	45 000	35 000	25 000	120 000
	MAI	202 640	12 614	45 410	125 491	60 000	16 500	279 140
	JUIN	151 255	12 276	44 192	87 663	0	28 500	179 755
	JUILLET	84 265	7 427	26 735	47 603	10 000	0	94 265
	AOUT	53 350	5 335	19 206	28 809	0		53 350
		678 910	39 417	141 897	428 410	165 000	129 750	963 688
TA								
	JANVIER	479 950	16 236	58 446	325 869	313 000	4 600	797 550
	FEVRIER	588 450	30 925	111 330	376 395	269 000	10 200	867 650
	MARS	843 300	26 330	94 788	577 182	572 000	8 000	1 423 300
	AVRIL	650 400	27 305	98 298	580 460	532 000	45 350	1 427 750
	MAI	204 800	15 480	55 726	121 092	50 000	0	254 800
	JUIN	181 400	14 640	52 704	105 306	35 000		216 400
	JUILLET	152 700	11 220	40 392	90 963	40 500		193 200
	AOUT	252 200	18 070	65 052	158 703	81 500		343 700
		3 653 200	160 205	578 738	2 336 870	1 893 000	68 150	5 524 360
DA								
	JANVIER	336 000	7 290	25 920	236 880	264 000		600 000
	FEVRIER	234 300	5 450	19 548	239 322	280 000		514 300

Cdepart	Mois	Cbf	Collect	CS001	Tresor	Trans	Vgg	Total
	MARS	622 150	11 515	41 454	442 431	463 750	43 250	1 129 150
	AVRIL	470 850	11 780	42 408	328 400	328 000	25 050	823 900
	MAI	520 150	5 715	20 574	378 111	442 000	21 000	983 150
	JUIN	817 600	1 620	5 832	609 798	774 400	27 000	1 619 000
		3 101 060	43 260	166 736	2 234 842	2 562 160	116 300	6 769 600
TY								
	JANVIER	9 647 221	977 851	3 043 948	5 595 172	83 000	38 000	9 768 221
	FEVRIER	4 550 737	633 108	1 576 141	2 396 741	112 000	19 500	4 682 237
	MARS	3 793 386	443 211	1 196 070	2 064 105	178 000	182 000	4 153 386
	AVRIL	5 884 634	1 018 017	1 978 787	2 977 449	147 500	103 250	6 135 384
	MAI	7 459 466	1 182 049	2 483 075	3 776 925	20 000	49 750	7 529 236
	JUIN	7 591 666	1 444 616	2 418 420	3 703 380	60 000	41 000	7 692 666
	JUILLET	4 706 900	798 272	1 523 151	2 360 289	55 000	45 750	4 807 650
	AOUT	4 290 559	554 169	1 491 956	2 242 809	0	6 500	4 297 059
	SEPTEMBRE	3 862 183	664 138	1 277 218	1 919 577	5 000	0	3 867 183
		61 786 772	7 715 431	18 988 788	27 036 447	660 600	485 760	52 933 022
NY <i>16988760</i>								
	JANVIER	110 025	0	0	82 519	50 000	60 025	220 050
	FEVRIER	241 225			180 919	91 000	150 225	482 450
	MARS	196 290			147 218	79 500	116 790	392 580
	AVRIL	520 390			390 293	256 870	263 520	1 040 780
	MAI	217 640			163 230	149 000	68 640	435 280
	JUIN	105 225			78 919	49 000	56 225	210 450
	JUILLET	244 400			183 300	91 000	153 400	488 800
	AOUT	236 000	63 600	63 600	177 000	115 000	125 000	476 000
	SEPTEMBRE	149 700	0	0	112 275	45 500	104 200	299 400
		2 020 896	63 600	63 600	1 815 673	926 870	1 098 025	4 645 790
BN								

Cdepart	Mois	Cbl	Collect	C3001	Tresor	Trans	Vgg	Total
	JANVIER	225 050			168 788	225 050	0	450 100
	FEVRIER	161 500			121 125	161 500		323 000
	MARS	540 200			405 150	540 200		1 080 400
	AVRIL	218 600			163 950	218 600		437 200
	MAI	359 950			269 963	359 950		719 900
	JUILLET	184 500			138 375	184 500		369 000
	SEPTEMBRE	114 500			85 875	114 500		229 000
		1 804 300	0	0	1 363 228	1 804 300	0	3 608 600
	Total Général:	101 646 667	10 843 699	27 620 941	68 132 169	17 492 096	4 211 960	123 250 612

3N = 10111

ETAT COMPARATIF DES RECETTES FORESTIERES PAR DEPARTEMENT DE 1993 à 1996 *				
en 1000 FCFA				
Département ou service	1993	1994	1995 (1)	1996 *
<i>AGADEV</i>	7 622	6 576	4853	964
<i>DIFFA</i>	901	2 989	2558	5 770
<i>DOSSO</i>	10 897	19 191	16200	12 097
<i>MARADI</i>	11 608	21 546	25133	22 000
<i>TILLABERY</i>	43 113	89 101	111813	52 933
<i>TAHOUA</i>	4 056	4 832	7603	5 524
<i>ZINDER</i>	5 122	11 633	15706	16 309
<i>S/TOTAL</i>	83 318	155 867	183 867	115 596
<i>DDE/CCUN</i>	47 509	14 661	2167	4 046
<i>BTPN</i>	3 461	4 879	2648	3 609
TOTAL	134 288	175 408	188 682	123 251
Evolution		30.62%	7.57%	
(*) situation états reçus au 30/09/96				
(1) chiffres brut hors corrections faites sur le tableau annexe VI				

**EVOLUTION DES RECETTE GLOBALES ET
DES RECETTES DU COMPTE 30-01
de 1993 à 1996 (partiel)**

Situation connue au 30/09/96 **

ANNEE	Recettes Totales	Evolution	Recettes du 30 -01 résultant des recettes enregistrées par la BTPN	% évolution annuelle des recettes	Recettes du 30-01 enregistrées par le Trésor	Ecart Trésor/BTPN (1)
1993	134 288 140	-	38 501 429	-	20 044 128	-
1994	175 407 697	+ 30,6%	51 335 555	+ 33%	23 127 517	-
1995 (*)	193 182 160	+ 10%	54 903 417	+ 7%	76 607 769	-
S/Total	502 877 995	-	144 740 401	-	119 779 414	- 24 960 987
1996 (**)	123 250 612	ns	27 520 941	ns	23 102 127	- 4 418 814
TOTAL	626 138 607	ns	152 352 236	ns	142881541	-29 379 801

(*) y compris mise à jour Tahoua et estimations des manquants

(1) l'erreur constatée début 1995 a été corrigée en 1995 (+ 33 134 335 francs CFA) aussi, il est plus significatif de mesurer l'écart cumulé qu'année/année

(**) résultats connus au 30/09/96 mais ne comprenant pas toutes les recettes jusqu'à cette date par suite d'états manquants

ETAT COMPARATIF DES RECETTES DU COMPTE 30 01 BTPN/ TRESOR pour 1996 en FCFA
--

Situation connue au 30/09/96 **

DEPARTEMENTS ou SERVICES	BTPN	TRESOR	Différence BTPN - TRESOR
AGADEZ	141 897	1 126 685	- 984 788
DOSSO	2 623 733	3 211 608	- 587 875
DIFFA	155 736	55 864	+ 99 872
MARADI	4 279 815	3 832 180	+ 447 635
TAHOUA	567 738	542 522	+ 34 216
TILLABERY	16 988 766	12 509 245	+ 4 479 521
ZINDER	2 690 656	1 423 123	+ 1 267 533
NIAMEY	63 600	0	+ 63 600
BTPN		0	
DIVERS		400 900	- 400 900
TOTAL	27 520 941	23 102 127	+ 4 418 814

(**) résultats connus au 30/09/96 mais ne comprenant pas toutes les recettes jusqu'à cette date par suite d'états manquants

ETAT COMPARATIF DES RECETTES FORESTIERES ET DES ENGAGEMENTS DE
DEPENSES PAR DEPARTEMENT OU SERVICE EN 1996

Département ou service	Recettes totales(*)	% du total	Total engagement de dépenses compte 30 01	% dépenses 30 01
<i>AGADEV</i>	963 660	<i>0,78%</i>	0	<i>0,00%</i>
<i>DIFFA</i>	5 769 500	<i>4,68%</i>	1 720 282	<i>3,25%</i>
<i>DOSSO</i>	12 097 010	<i>9,81%</i>	1 353 058	<i>2,56%</i>
<i>MARADI</i>	21 999 575	<i>17,85%</i>	1 460 500	<i>2,76%</i>
<i>TILLABERY</i>	52 933 022	<i>42,95%</i>	4 854 321	<i>9,18%</i>
<i>TAHOVA</i>	5 524 350	<i>4,48%</i>	3 680 550	<i>6,96%</i>
<i>ZINDER</i>	16 309 105	<i>13,23%</i>	5 933 250	<i>11,22%</i>
<i>S/TOTAL</i>	115 596 222	<i>93,79%</i>	19 001 961	<i>35,92%</i>
<i>DDE/CCUN</i>	4 045 790	<i>3,28%</i>	1 475 000	<i>2,79%</i>
<i>NIAMEY</i>			13 816 199	<i>26,12%</i>
<i>BTPN</i>	3 608 600	<i>2,93%</i>	18 606 230	<i>35,17%</i>
TOTAL	123 250 612	100,00%	52 899 390	100,00%

(*) situation états reçus au 30/09/96

**SITUATION DES FOURNISSEURS AYANT DES ENGAGEMENTS NON HONORES
SUR LE COMPTE 3001 (Appui au Contrôle Forestier)**

N°	Fournisseurs	Entretien véhicule	Fournitures Bureau	Entretien Batiment	Totaux
1	Ets. Younoussa Lilla BP 2814 Niamey	3 501 577	8 966 500	-	12 468 077
2	Ets Manourou Abdoulaye BP 2845 Niamey	7 243 365	-	-	7 243 365
3	Elh. Garba Oumarou BP 13 549 Niamey	7 338 500	-	-	7 338 500
4	Fayçal Store BP 445 Niamey	5 572 000	-	-	5 572 000
5	Harouna Marina BP 1711 Niamey	3 528 000	-	-	3 528 000
6	Elh. Adamou Garba BP 13543 Niamey	3 840 000	-	-	3 840 000
7	Entreprise Yahaya et Fils BP 91 Konni	-	-	1 501 877	1 501 877
8	Ada Chaibou Commerçant à Niamey	1 475 000	-	-	1 475 000
9	Elh. Attahirou Mani Niamey	841 300	-	-	841 300
10	Elh. Issaka Bako Commerçant à Konni	430 000	-	-	430 000
11	Elh. Yahaya Ousmane BP 418 Maradi	592 000	-	-	592 000
12	Ibrahim Mahamadou BP 10071 Niamey	1 370 500	-	-	1 370 500
13	Amadou Hamidou BP 2667 Niamey	326 250	-	-	326 250
14	Amadou Siddo BP 452 Zinder	1 213 600	-	-	1 213 600
					47 740 969

NB. : Etats de salaires pour les Chauffeurs Ali Malam Kadre et Sani Douma respectivement 624 155 et 234 058 frs.

Am 31/08/196

ANNEXE IX